

Département : ARDECHE  
Commune : VAGNAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 04-03-2022 ARR

Le Maire de la Commune de VAGNAS,  
**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales,  
**Considérant** la tenue vendredi 15 avril 2022 du Marché de Barjac à Vagnas à l'occasion de la Foire à la Brocante de Pâques,  
**Vu** les pouvoirs du Maire en matière de sécurité,

### ARRETE

**Article 1** : Le marché de Barjac à VAGNAS se tiendra, le vendredi 15 avril 2022, dans les rues du village de VAGNAS. Le stationnement et la circulation seront interdits, de 6h00 à 14h00, pour tous les véhicules, sur la place de l'église, place du monument aux morts et rue du château.

**Article 2** : Tout stationnement gênant ce jour là, sera aux risques des propriétaires. Le Maire se dégageant de toutes responsabilités.

**Article 3** : Des barrières seront placées aux entrées des rues utilisées.

**Article 4** : Des parkings gratuits seront mis à disposition à l'entrée du village.

**Article 5** : le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie sera expédiée à la Brigade de Gendarmerie de VALLON PONT D'ARC.

Fait à VAGNAS  
Le 24 mars 2022

Le Maire

Monique MULARONI

